

**Unternehmenspublikationen**

Publications d'entreprises  
 Pubblicazioni d'impres

**Indusholding S.A., Ferpicloz**

Les actionnaires sont convoqués à

**l'assemblée générale ordinaire**

le 13 novembre 2002, à 18 h, au Restaurant de l'Epée, à Fribourg.

**Ordre du jour:** opérations statutaires

Les comptes et rapports sont déposés au siège de la société.

Ferpicloz, 7 octobre 2002

Le conseil d'administration

207408



**CORDIUS INVEST S.A.**

Sicav de droit belge - catégorie O.P.C.V.M.  
 Avenue Livingstone 6 - 1000 Bruxelles  
 R.C. Bruxelles N° 613.510

**AVIS AUX ACTIONNAIRES**

Les deux assemblées générales extraordinaires qui se sont tenues le lundi 21 octobre 2002, n'ayant pas atteint le quorum requis par la loi, les actionnaires sont priés d'assister à **deux nouvelles assemblées générales extraordinaires** qui se tiendront au siège social de **Dexia Fund Services, rue Royale, 180-1000 Bruxelles, le 5 novembre 2002** respectivement à **16 h et à 16 h 30**, en vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour suivant:

**ORDRE DU JOUR:**

**Mise en liquidation des compartiments «ITALY», «US Large Caps» et «EMERGING BONDS»**

**1. Rapports**

Lecture et examen:

- du rapport du conseil d'administration sur la proposition de dissolution des compartiments «ITALY», «US Large Caps» et «EMERGING BONDS» auquel est joint un état résumant la situation active et passive de ces compartiments au 31 août 2002;
- du rapport du commissaire de la société sur cet état.

**2. Dissolution et mise en liquidation des compartiments**

Proposition de décider la dissolution et la mise en liquidation des compartiments «ITALY», «US Large Caps» et «EMERGING BONDS».

**3. Désignation de mandataires chargés de la liquidation et détermination de leurs pouvoirs et rémunération**

Proposition de désigner les personnes proposées par le conseil d'administration en vue de procéder à la liquidation desdits compartiments et de leur conférer les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 186 et suivants du Code des Sociétés.  
 Le mandat sera exercé gratuitement.

**Convocation à une seconde assemblée générale extraordinaire**

Les actionnaires sont priés d'assister à **une seconde assemblée générale extraordinaire** qui se tiendra à **1000 Bruxelles, rue Royale, 180**, le 5 novembre 2002, à 16 h 30, en vue de délibérer et de statuer sur l'ordre du jour ci-après.

Les titulaires d'actions des compartiments «ITALY», «US Large Caps» et «EMERGING BONDS» sont spécialement invités à cette assemblée principalement en vue de statuer sur le **point 1** à l'ordre du jour qui les concernent:

**ORDRE DU JOUR:**

**1. Clôture de liquidation des compartiments «ITALY», «US Large Caps» et «EMERGING BONDS»**

**a. Rapports**

Lecture et examen:

- rapport des mandataires chargés de la liquidation des compartiments sous rubrique.
- du rapport de contrôle du commissaire de la société.

**b. Approbation des comptes de liquidation**

Proposition d'approuver les dispositions prises par les mandataires chargés de la liquidation pour l'emploi des valeurs des compartiments en liquidation.

**c. Décharge des mandataires chargés de la liquidation**

Proposition de donner décharge pleine et entière aux mandataires spéciaux pour leur mission de liquidation des compartiments «ITALY», «US Large Caps» et «EMERGING BONDS».

**d. Clôture de liquidation**

Proposition de prononcer la clôture de la liquidation des compartiments sous rubrique qui cessent d'exister à la date de l'assemblée.

**e. Lieu de conservation de livres et documents et consignation des sommes et valeurs**

Proposition de décider que les livres et documents relatifs aux compartiments clôturés seront conservés au siège social de la société et que les sommes et valeurs en souf-france seront déposées à la Banque Dépositaire.

**f. Modifications des statuts**

Proposition de modifier les articles des statuts faisant référence aux compartiments ayant cessé d'exister.

**2. Modification de la dénomination sociale**

Proposition de modifier la dénomination sociale pour la remplacer par «DEXIA INVEST». En conséquence, modification corrélative du premier alinéa de l'article 1 des statuts.

**3. Transfert du siège social**

Proposition de transférer le siège social à 1000 Bruxelles, rue Royale 180. En conséquence, modification corrélative du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

**4. Autres modifications des statuts**

Proposition d'apporter aux statuts les autres modifications suivantes:

**Article 3:** DURÉE

Préciser le nom initial de la société

**Article 5:** CAPITAL SOCIAL

Remplacer les références au franc belge par des références à l'euro. Adapter le capital social minimum.

**Article 6:** COMPARTIMENTS

Commencer le premier alinéa de cet article par la lettre «A.» Compléter cet article six par un point «B» détaillant la procédure applicable aux liquidations de compartiment à terme fixe.

**Article 7:** ACTIONS: TYPE et NATURE

Modifier le 1er alinéa du point 1 afin de préciser que les actions de la société peuvent être émises dans toutes les formes permises par la Loi.

Modifier le 2e alinéa du point 2 afin de préciser les modalités d'émission des fractions d'action.

Compléter le 6e alinéa du point 2 afin de déterminer les modalités de conversion des actions nominatives en action au porteur et vice versa.

Insérer entre le 6e et le 7e alinéa du point 2, un texte déterminant les modalités de représentation des actions dématérialisées ou détenues en compte titre.

**Article 8:** ÉMISSION et RACHAT d'ACTIONS

Remplacer le premier alinéa par un texte précisant les modalités d'émission des différents types d'actions.

**Article 10:** MODALITÉS D'ÉMISSION et DE RACHAT

Remplacer le premier alinéa par un texte fixant les conditions d'émission et de rachat des actions. Ce texte renvoie aux conditions reprises dans le prospectus d'émission de la société.

**Article 12:** VALEUR NETTE D'INVENTAIRE

Remplacer dans le 3e alinéa les mots «le franc belge (BEF)» par «l'EURO (EUR)».

Supprimer les 4e et 5e alinéas faisant référence au passage à l'EURO.

Insérer un nouvel alinéa avant le point «A. – Les avoirs» précisant les modalités de fixation du prix d'émission des actions durant une période de souscription initiale.

**Article 14:** CONSEIL D'ADMINISTRATION – CONTRÔLE

Modifier le libellé du dernier alinéa afin de déterminer les modalités de rémunération du mandat des administrateurs.

Ajouter un dernier alinéa prévoyant le besoin d'une majorité spéciale pour la modification des rémunérations des administrateurs.

**Article 15:** Remplacer les 3e et 4e alinéas par un texte fixant les conditions de remplacement des administrateurs empêchés.

**Article 17:** POLITIQUE D'INVESTISSEMENT:

Remplacer le dernier alinéa du point I de cet article par un texte mentionnant la possibilité pour la société de conclure des opérations de cession – rétrocession, des emprunts de titres et des swaps sur titres moyennant le respect des dispositions légales et réglementaires en la matière.

**Article 18:** GESTION JOURNALIÈRE

Compléter le dernier alinéa par le texte suivant:

«Les rémunérations fixes seront conformes à la Loi et fixées par le conseil d'administration dans limitées en vigueur sur la marché.»

**Article 22:** ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ACTIONNAIRES

Insérer un nouveau paragraphe entre le 14e et le 15e alinéa précisant les conditions de participation aux assemblées générales pour les détenteurs d'actions dématérialisées ou inscrites en dépôt titre.

Remplacer le 20e alinéa par un texte précisant les conditions générales de vote lors des assemblées générales.

**Article 25:** RÉPARTITION et ACOMPTE SUR DIVIDENDES

Compléter cet article par un dernier alinéa précisant les conditions d'octroi d'acompte sur dividende.

**Article 26:** FRAIS

Modifier l'intitulé de cet article en «RÉMUNÉRATIONS, COMMISSIONS et FRAIS».

Mettre à jour la liste des frais pouvant être mis à charge de la société.

**Article 27:** DISSOLUTION – RÉPARTITION

Compléter cet article par un texte fixant les modalités générales de dissolution des compartiments.

**Article 35:** CHARGES à supprimer.

CHAPITRE IX: DISPOSITIONS TRANSITOIRES à supprimer.

En outre, modifications des articles faisant référence aux lois coordonnées sur les sociétés commerciales actuellement abrogées pour indiquer les références correspondantes du Code des Sociétés.

**5. Pouvoirs**

Proposition de conférer tous pouvoirs au conseil d'administration pour l'exécution des résolutions à prendre sur les objets qui précèdent.

Les assemblées générales extraordinaires pourront valablement délibérer quelle que soit la partie ou la proportion du capital présent détenu ou représentée par les personnes assistant aux assemblées générales.

Les actionnaires de la société qui désirent assister aux assemblées générales extraordinaires ou s'y faire représenter sont priés de se conformer aux dispositions statutaires à ce sujet.

Le dépôt des actions au porteur peut se faire, au plus tard le **30 octobre 2002**, aux guichets de la

**En Belgique:**

**DEXIA BANQUE**  
**Crédit Agricole**  
**VDK Spaarbank**  
**Eural s.a.-Caisse d'épargne**  
**BANK J.VAN BREDA & C°**

**Au Grand-Duché du Luxembourg:** Dexia Banque Internationale à Luxembourg

**Aux Pays-Bas:**

**BANQUE ARTESIA Nederland n.v.**

**En France:**

**BANQUE VERNES ARTESIA**

**En Suisse:**

**BANQUE BAUER (SUISSE)**

Le conseil d'administration

**L'attention des actionnaires est attirée sur le fait que les souscriptions et les remboursements des actions des compartiments ITALY – US Large Caps et EMERGING BONDS sont suspendus à dater de la publication de la présente convocation.**